

CQP Soudeur industriel

RNCP34172 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	254s
Formacode(s)	23026
Code(s) ROME	H2913
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'enregistrement	10/09/2019
Date d'échéance	10/09/2024

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/>

Partenaires habilités

180 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 180 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFOREST	34317059300101	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300119	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300135	Former et organiser l'évaluation
AFOREST	34317059300150	Former et organiser l'évaluation
AFORP FORMATION (CFAI)	77572845400205	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600026	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600034	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600695	Former et organiser l'évaluation
AFPA ACCES A L' EMPLOI	82436343600851	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 180 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34172-cqp-soudeur-industriel/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le (la) soudeur (euse) industriel (le) met en œuvre tout ou partie des procédés de soudage (TIG, MIG – MAG, électrode enrobée, oxyacétylénique, brassage...) sur différents métaux (acier, acier inoxydable, aluminium, cuivre, zirconium...) et type de pièces (formes, épaisseurs...). Le (la) soudeur (euse) industriel (le) intervient dans des entreprises de secteurs d'activités variés : charpentes métalliques, ensembles chaudronnés, tuyauteries industrielles

dans les industries les plus diverses (chimie, agro-alimentaires, transports et stockage de tous les fluides et produits pulvérisant, énergies hydrauliques, thermiques, nucléaires, construction automobile, ferroviaire, navale, aéronautique, aérospatiale...).

Le métier de soudeur (euse) est un métier « en tension » (source BMO et enquête « Intentions d'embauche » de l'Observatoire de la Métallurgie 2019).

ACTIVITÉS VISÉES

- La préparation de l'environnement de travail ;
- L'analyse des documents liés au travail à exécuter ;
- Le réglage des équipements ;
- Le positionnement et le pointage des éléments à assembler ;
- L'exécution des soudures selon les consignes et les normes de soudage en vigueur ;
- Le contrôle des opérations de soudage ;
- La maintenance de 1er niveau sur un poste de soudage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Préparer la zone de travail et les moyens nécessaires à l'activité
2. Vérifier l'approvisionnement des pièces à positionner et à assembler
3. Régler les paramètres de soudage
4. Tracer et réaliser le positionnement des éléments à assembler
5. Réaliser les soudures sur un ensemble préassemblé sur au moins un procédé de soudage
6. Contrôler la qualité des travaux de soudure
7. Rendre compte de son activité
8. Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail

Blocs de compétences

RNCP34172BC01 — La préparation des activités de soudage

LISTE DE COMPÉTENCES

- 1- Préparer la zone de travail et les moyens nécessaires à l'activité
- 2- Vérifier l'approvisionnement des pièces à positionner et à assembler

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation.

Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation, candidats...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE). Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

a) Évaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel d'évaluation sont satisfaites.

c) Évaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des compétences professionnelles du référentiel d'évaluation sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

RNCP34172BC02 — La réalisation des opérations de positionnement, de pointage et de soudage

LISTE DE COMPÉTENCES

- 1- Régler les paramètres de soudage
- 2- Réaliser un positionnement d'éléments supplémentaires, de géométrie simple sur un ensemble ou sous ensemble partiellement soudé
- 3- Réaliser les soudures sur un ensemble pré-assemblé sur au moins un procédé de soudage
- 4- Contrôler la qualité des travaux de soudure.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation.

Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation, candidats...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE). Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

a) Évaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel d'évaluation sont satisfaites.

c) Évaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des compétences professionnelles du référentiel d'évaluation sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

RNCP34172BC03 — Le maintien de son poste de travail

LISTE DE COMPÉTENCES

- 1- Rendre compte de son activité
- 2- Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation.

Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs

concernés (organisme de formation, candidats...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE). Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

a) Évaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel d'évaluation sont satisfaites.

c) Évaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des compétences professionnelles du référentiel d'évaluation sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le soudeur (euse) industriel (le) intervient dans différents secteurs d'activités : secteur de l'industrie métallurgique, ferronnerie d'art, industrie alimentaire, pétrochimie. Le soudeur (euse) industriel (le) intervient principalement dans des PME-PMI.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Soudeur / Soudeuse en atelier – sur site industriel – plateforme
- Soudeur / Soudeuse à l'arc électrique
- Soudeur / Soudeuse à l'arc semi-automatique
- Soudeur / Soudeuse à l'électrode enrobée
- Soudeur / Soudeuse au chalumeau oxyacétylénique
- Soudeur / Soudeuse Metal Active Gas -MAG Soudeur / Soudeuse Metal Inert Gas -MIG
- Soudeur / Soudeuse Tungsten Inert Gas -TIG
- Soudeur-braseur / Soudeuse-braseuse
- Soudobraseur / Soudobraseuse

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 079 €

Familles professionnelles (FAP)	D1X33 — Soudeurs · tension 5/5 (Très élevée) D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux · tension 5/5 (Très élevée) D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 189
Jugés difficiles à recruter	65 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	D1X33 — Soudeurs D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Par délégation de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP), le groupe technique paritaire « Qualifications » (GTPQ) vérifie que la demande d'attribution transmise par l'UIMM centre d'examen, est conforme aux règles du dispositif CQPM, et valide, ou non, la demande d'attribution selon les résultats obtenus par le candidat.

Le groupe technique paritaire « Qualifications » est composé de :

- 8 membres d'organisations syndicales de salariés ;
- 8 membres d'organisations patronales.

Base légale

Date de décision	10/09/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/09/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	24	0	91 %	90 %
2017	29	0	100 %	87 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP19460

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39243

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/certifications/produire-realiser/soudeur-industriel>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	87
Parcours menés à terme	83
Taux d'achèvement	95 %
Période	02/2022 – 01/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	126
Montant total engagé	604 796 €
Coût moyen par dossier	4 800 €
Durée moyenne	254 h
Période	02/2020 – 08/2024
France compétences	54 %
France Travail	33 %
Reste à charge titulaire	8 %
Entreprise	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.